

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 19 JANVIER 2016, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

<u>Étaient présents</u> :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-

Monsieur Patrick Girouard, conseiller de Sainte-Madeleine Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire Monsieur Réal Picotte, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu Monsieur Daniel Tétrault, conseiller, substitut de Saint-Jean-Baptiste Madame Clarisse Viens, conseillère d'Otterburn Park

<u>Étaient absents</u> :

Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

<u>Étaient également présents</u> :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2015
- 4. Correspondance
- 5. Bordereau des déboursés
- 6. Lettre d'entente 2016-01 modification des heures de travail et du statut de l'emploi de Jean-François Fournier
- 7. Assurances générales : renouvellement 2016
- 8. Règlement d'emprunt numéro 13-03 refinancement d'une somme de 7 719 800 \$ Règlement d'emprunt numéro 14-03 refinancement d'une somme de 365 200 \$ Règlement d'emprunt numéro 24-14 financement d'une somme de 6 059 000 \$
- 9. Projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration du lot 2 directive de changement numéro 11
- 10. Projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration du lot 2 directive de changement numéro 12
- 11. Compte rendu de la rencontre du 12 novembre 2015 du comité technique de la RIEVR
- 12. Consommation d'eau pour les mois de novembre et de décembre 2015
- 13. Divers
- 14. Interventions de l'assistance
- 15. Clôture de la séance



POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 46 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

16-01-001

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 13.1 Nouvelle génératrice G4
- 13.2 Réponse aux résolutions numéro 2015-10-333 et numéro 2015-12-411 d'Otterburn Park
- 13.3 État des résultats financiers trimestriels

ADOPTÉE

16-01-002

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

Lettre de MADAME ELIZABETH DESROCHERS, experte en sinistre
(réviseure), LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(MMQ), nous avisant de la fermeture du dossier concernant la
réclamation de Bell pour l'événement du 8 juillet 2015.

- 16-002 16-11-15 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE, nommant monsieur Patrick Girouard pour siéger au conseil d'administration de la Régie et madame Lyne Leblanc à titre de substitut.
- 16-003 16-11-15 Lettre de MONSIEUR YVES ROCHON, président, CONTRÔLE RL, dénonçant un contrat de sous-traitance avec MPECO Électrique inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 16-004 17-11-15 Lettre de MADAME SUZANNE ROY, présidente, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), nous transmettant le dossier relatif à notre adhésion à l'UMQ pour l'année 2016.
- 16-005 17-11-15 Lettre de MADAME ALEXANDRA CÔTÉ, conseillère en santé et sécurité au travail, MORNEAU SHEPELL (GROUPE AST) nous information de notre évaluation pour 2015 et de notre classement pour 2016.
- 16-006 18-11-15 Courriel de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-11-363 nommant madame Clarisse Viens pour siéger au conseil d'administration de la Régie et monsieur Alexandre Dubé-Poirier à titre de substitut.



No de résolution

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

16-007	23-11-15	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-11-376 autorisant la Régie à procéder à l'installation d'équipements de protection cathodique à courant imposé pour les rues Mountainview, Eleanor et Copping.
16-008	23-11-15	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-11-377 autorisant la Régie à procéder à la rénovation d'une chambre de réduction de pression au coin des rues Comtois et des Œillets.
16-009	26-11-15	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-11-333 dans laquelle la ville d'Otterburn Park réserve son approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie en attendant la position du conseil d'administration de la Régie sur les gestes à poser en regard de ses outils et mécanismes d'établissement de la consommation d'eau de ses membres.
16-010	27-11-15	Résolution numéro 2015-11-576, VILLE DE BELŒIL, approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2016.
16-011	07-12-15	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-11-393 nous avisant que la ville d'Otterburn Park conserve ses débits réservés selon la répartition actuelle, en fonction des pourcentages des débits.
16-012	08-12-15	Courriel de MONSIEUR GILLES PRAIRIE, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous confirmant que la Municipalité ne donnera pas suite à sa proposition d'achat de la génératrice de marque Onan.
16-013	11-12-15	Lettre de MADAME DANIÈLE POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-12-411 dans laquelle le conseil municipal réitère sa réserve d'approuver les prévisions budgétaires 2016 de la Régie en attendant l'adoption d'une décision officielle du conseil d'administration de la Régie sur les gestes à poser en regard de ses outils et mécanismes d'établissement de la consommation d'eau de ses membres.
16-014	18-12-15	Lettre de MADAME DIANE LAVOIE, mairesse, VILLE DE BELŒIL, nous remerciant d'avoir respecté, dans l'élaboration du budget 2016, la résolution de la ville de Belœil demandant de limiter la hausse annuelle des quotes-parts à l'IPC.
16-015	18-12-15	Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procèsverbal prenant acte des procès-verbaux des séances ordinaires tenues par la Régie le 20 octobre et le 18 novembre 2015.
16-016	21-12-15	Lettre de MADAME MARIE-JOSÉE BÉDARD, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2015-493 nommant madame Danielle C. Meunier représentante pour siéger au conseil d'administration de la Régie et messieurs Gilles Plante, Claude Lebeuf et Martin Dulac à titre de premier, second et troisième substitut.
16-017	12-01-16	Lettre de MONSIEUR DAN KAMBAJI, agent autorisé de Référence- Légale Canada Itée, pour WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, amendant une dénonciation de contrat de sous-traitance avec Dufault Électrique inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).



16-018 13-01-16 Lettre de MADAME LIETTE CHABOT, officier de crédit, LUMEN,

amendant une dénonciation de contrat de sous-traitance avec Dufault Électrique inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).

16-01-003

POINT 5. **BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 16-01, du chèque numéro 18200 chèque numéro 1829**3, du dé**boursé numéro 201500001 au numéro 201600057 pour un montant total de 2 164 179,34 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

MADAME MAGALIE JONCAS OUITTE LA SÉANCE À 19 H 58.

16-01-004

LETTRE D'ENTENTE 2016-01 - MODIFICATION DES HEURES DE POINT 6. TRAVAIL ET DU STATUT D'EMPLOI DE JEAN-FRANÇOIS FOURNIER

ATTENDU QUE la Régie et le syndicat souhaitent d'un commun accord modifier les heures de travail et le statut de l'emploi de Jean-François Fournier pour la période ou Jean-François Fournier occupe partiellement l'horaire de Gilles Giroux, soit jusqu'au 9 février 2017.

ATTENDU QUE la démarche permettra à Jean-François Fournier d'occuper le poste de technicien à l'opération lors du remplacement de l'horaire de Gilles Giroux et pour les autres remplacements, et aussi d'occuper le poste de technicien à l'entretien en dehors de ces plages de remplacement.

ATTENDU QU'IL n'y a actuellement à la convention collective aucun processus encadrant cette possibilité.

ATTENDU QUE la lettre d'entente 2016-01 a été soumise aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault **APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Dieumegarde

ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la lettre d'entente 2016-01;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la lettre d'entente 2016-01 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

16-01-005

ASSURANCES GÉNÉRALES : RENOUVELLEMENT 2016 POINT 7.

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance:

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2015 était de 69 203 \$ taxes

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2016 a été établie à 73 598 \$, taxes incluses, donc une augmentation de 6,4 % soit 4 395 \$ par rapport à 2015;



EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault APPUYÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu renouvelle ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2016, à un coût de 73 598 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

POINT 8.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 13-03 - REFINANCEMENT D'UNE

SOMME DE 7 719 800 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 14-03 — REFINANCEMENT D'UNE

SOMME DE 365 200 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 24-14 — FINANCEMENT D'UNE SOMME

DE 6 059 000 \$

16-01-006

8.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 13-03, 14-03 et 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 2 février 2016, d'une somme de 14 144 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
	98,48800	937 000 \$	1,30000 %	2017	2,63367 %
		961 000 \$	1,50000 %	2018	
Valeurs mobilières		985 000 \$	1,65000 %	2019	
Desjardins inc.		1 041 000 \$	1,85000 %	2020	
		6 818 000 \$	2,00000 %	2021	
		3 402 000 \$	2,90000 %	2026	
	98,70100	937 000 \$	1,30000 %	2017	
		961 000 \$	1,50000 %	· 2018	
Financière Banque		985 000 \$	1,70000 %	2019	2,68547 %
Nationale inc.		1 041 000 \$	1,95000 %	2020	
·		6 818 000 \$	2,10000 %	2021	
		3 402 000 \$	3,00000 %	2026	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'émission d'obligations d'une somme de 14 144 000 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;



QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

16-01-007

8.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 144 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
13-03	2 053 000 \$
13-03	5 666 800 \$
14-03	365 200 \$
24-14	1 873 000 \$
24-14	4 186 000 \$

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 14 144 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 février 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA 180, BOULEVARD SIR WILFRID LAURIER BELŒIL (QUÉBEC) J3G 4G7

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année;



QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes* et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la présidente et le secrétaire-trésorier. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

16-01-008

8.3 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 14 144 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 13-03, 14-03 et 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dîre pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 février 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 13-03, 14-03 et 24-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 2 février 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 24-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

16-01-009

8.4 RÉSOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu avait, le 25 janvier 2016, un montant de 6 032 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 6 171 000 \$, pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro 13-03 et 14-03;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu avait, le 1^{er} février 2016, un montant de 2 053 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 13 225 000 \$, pour une période de 3 ans en vertu du règlement numéro 13-03;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement est datée du 2 février 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu emprunte 6 032 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **8 jours** au terme original du règlement mentionné ci-haut.



No de résolution

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu emprunte 2 053 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

16-01-010

POINT 9. PROJET D'AUGMENTATION DES RÉSERVES D'EAU POTABLE ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DU LOT 2 - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 11

ATTENDU QUE le rapport de Robert Ducharme de la firme EXP concernant la directive de changement numéro 11 a été soumis aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Jutras, directeur technique, et monsieur Jacques Drouin, directeur général, recommandent également le changement numéro 11;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise la directive de changement numéro 11 au montant de 54 450,00 \$ plus les taxes;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif à la directive de changement numéro 11.

ADOPTÉE

16-01-011

POINT 10. PROJET D'AUGMENTATION DES RÉSERVES D'EAU POTABLE ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DU LOT 2 - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 12

ATTENDU QUE le rapport de Robert Ducharme de la firme EXP concernant la directive de changement numéro 12 a été soumis aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Jutras, directeur technique, et monsieur Jacques Drouin, directeur général, recommandent également le changement numéro 12;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Picotte APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise la directive de changement numéro 12 au montant de 37 535,81 \$ plus les taxes;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif à la directive de changement numéro 12.

ADOPTÉE

POINT 11. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 NOVEMBRE 2015 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2015 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.



POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2015

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de novembre et de décembre 2015 sont joints au présent point.

POINT 13. DIVERS

13.1 NOUVELLE GÉNÉRATRICE G4

Le directeur général informe le Conseil qu'aucune réponse officielle n'a encore été reçue en regard de l'admissibilité à la subvention pour l'ajout d'une génératrice à l'extérieur (G4).

16-01-012

13.2 RÉPONSE AUX RÉSOLUTIONS NUMÉRO 2015-10-333 ET NUMÉRO 2015-12-411 D'OTTERBURN PARK

ATTENDU QUE la Ville d'Otterburn Park, à titre de membre de la Régie, a pris l'initiative de mandater la firme, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour faire l'évaluation des contrôles internes mis en place par-la Régie relativement au processus entourant la lecture des débitmètres;

ATTENDU QUE le rapport dressé par cette firme, en date du 2 septembre 2015, fut remis à la Régie pour considération et prise de décisions;

ATTENDU QUE le conseil d'administration et la direction générale de la Régie ont pris connaissance de ce rapport et que lors des comités pléniers des 20 octobre et 18 novembre 2015, des représentants d'Otterburn Park de même que de RCGT ont pu expliquer certains points soulevés par le rapport du 2 septembre 2015;

ATTENDU QUE lors du comité plénier du 20 octobre 2015, tout le rapport fut discuté et que des orientations relatives à certaines recommandations furent convenues, car le conseil y voyait certaines recommandations réalistes aux divers processus déjà en place;

ATTENDU toutefois que la Régie n'entend pas adopter sans réserve ce rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Clarisse Viens APPUYÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde

ET RÉSOLU

QUE la Régie poursuive à colliger les consommations journalières et qu'un rapport mensuel soit transmis à chaque municipalité en joignant un formulaire d'estimation de la consommation, avec la méthode de calcul, lorsqu'il y a lieu d'estimer la consommation d'un débitmètre, pour quelque raison que ce soit (bris, remplacement, réparation, etc.);

QU'un rapport annuel de la consommation réelle soit transmis à la fin de chaque année, à chaque municipalité;

QUE tous les équipements de mesure et de contrôle des débits soient vérifiés et calibrés à nouveau chaque année, qu'un rapport soit dressé à cet effet et qu'il soit consigné dans un registre;

QUE la saisie et la compilation des résultats soient exécutées, tel que recommandé à la Section 3 du Rapport de RCGT;

QUE la direction générale évalue la possibilité de rendre accessibles aux municipalités les informations du logiciel PrimeWorks dans le but de créer une meilleure interface entre elles et la Régie, et fasse rapport au conseil;

 ${f QU'}$ il soit requis des municipalités membres qu'elles avisent par écrit la Régie d'événements susceptibles de constituer des cas de consommation anormale ou exceptionnelle;



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

QUE la direction générale évalue l'opportunité de mettre en place des fourchettes de consommation, en minimum et maximum, afin de détecter les situations susceptibles de constituer des cas de consommation anormale ou exceptionnelle, et de faire rapport au conseil pour prise de décision.

ADOPTÉE

13.3 ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Dorénavant, le directeur général déposera les résultats financiers pour chaque trimestre.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

16-01-013

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault APPUYÉ PAR Madame Clarisse Viens

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 29 minutes.

Jacques Drouin, ing. secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier présidente